

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-694/SG/CG portant nomination de directeurs par intérim du Port de Commerce de Djibouti.

n° 70-694/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
10 juin 1970

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1970

Date du numéro
25 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 70-294/SG/TPP du 24 mars 1970 portant limitation de la circulation sur la route de Hol-Hol et interdiction totale sur la Rocade Bord de Mer est rapportée. Art. 2. — La circulation est autorisée à tous véhicules sur la route Hol-Hol dans les mêmes conditions que sur le reste du réseau routier du Territoire ; la vitesse des camions est limitée à 40 kilomètres-heure. Art. 3. — La circulation est ouverte sur la Rocade Bord de Mer en zone portuaire Sud à compter du 3 juin 1970 ; elle est soumise aux diverses règles déjà édictées à l'intérieur du périmètre urbain de Djibouti.